

Note d'information
Mars 2024

L'INTÉGRATION DE LA FINANCE CLIMAT ET DES MARCHÉS DU CARBONE

Les marchés du carbone représentent un outil pour mobiliser des investissements dans les activités d'atténuation, facilitant ainsi la réalisation des CDN et renforçant l'ambition de l'action climatique mondiale grâce à des paiements basés sur les résultats. Ils sont distincts mais complémentaires à la finance climat, définie dans ce contexte comme un financement transfrontalier visant à soutenir les activités d'atténuation et d'adaptation dans les pays en développement.

En Afrique subsaharienne, y compris dans de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest, ni les marchés du carbone ni la finance climat n'ont permis à eux seuls de mobiliser suffisamment d'investissements et de ressources pour les activités d'atténuation et d'adaptation. Cela s'explique principalement par les entraves générales à l'investissement dans la région, telles que le développement limité des marchés et des infrastructures, les taux d'intérêt élevés, le risque de change, l'inflation et l'instabilité politique. Ces facteurs entravent l'efficacité du financement de l'action climatique, car les instruments de la finance climat exigent généralement un cofinancement explicite et nécessitent des investissements préexistants (par exemple, les nouvelles installations d'énergie renouvelable nécessitent un réseau étendu au préalable). De plus, le financement de l'action climatique et les marchés du carbone sont fragmentés, ce qui constitue un obstacle, en particulier pour les pays qui manquent de capacités et de mécanismes d'enregistrement pour accéder au financement.

Malgré ces difficultés, les deux instruments continueront probablement à jouer un rôle important à l'avenir, notamment en raison de la nécessité d'investissements à grande échelle dans des activités d'atténuation présentant des avantages importants en termes de développement durable et d'adaptation. De plus, la reconnaissance croissante du rôle du secteur privé dans ces investissements et l'évolution des technologies renforcent leur pertinence. La combinaison des marchés du carbone et la finance climat peut être envisagée comme une opportunité d'exploiter les synergies entre les deux instruments, à



condition que certaines conditions clés, notamment en ce qui concerne l'attribution, soient remplies.¹

Par essence, les sources de financement du carbone et de l'action climatique internationale peuvent être «intégrées», bien que l'expérience pratique soit limitée à ce jour. Cette intégration a un sens conceptuel lorsque les recettes provenant des crédits carbone ne suffisent pas à rendre une activité financièrement viable et que la finance climat intervient pour couvrir le déficit restant, ou vice versa. Une telle approche permet de remonter la courbe des coûts marginaux de réduction, ce qui facilite la poursuite d'opportunités plus coûteuses ou plus complexes à mettre en place pour réduire les émissions de gaz à effet de serre («*high-hanging fruits of mitigation potential*», en anglais).

L'intégration des financements (appelée «*blending*») peut se faire de deux manières, à savoir l'intégration indirecte et l'intégration directe²:

1. Intégration indirecte: Financement international implicite de l'action climatique par la part d'atténuation restant dans le pays hôte

Dans le cadre du mécanisme de développement propre (MDP), les résultats de l'atténuation ont été entièrement transférés à l'acheteur sous la forme de crédits d'émission. À l'inverse, certains pays hôtes de l'Union européenne (UE), dans le cadre de la Mise en œuvre conjointe (MOC, *Joint Implementation* en anglais), ont choisi de délivrer des crédits pour une partie seulement des résultats d'atténuation, conservant le reste pour atteindre leurs objectifs. Il est prévu que, dans le cadre de l'Accord de Paris (AP), les pays hôtes puissent souhaiter conserver une part des résultats en matière d'atténuation pour leurs contributions déterminées au niveau national (CDN). Cela peut se faire par des mesures telles que l'autorisation d'un transfert seulement partiel des résultats d'atténuation vérifiés ou indirectement par l'attribution de niveaux de référence plus stricts que le scénario de référence (*business-as-usual* en anglais) et alignés sur les objectifs à long terme de l'AP. Quelle que soit l'approche retenue, si elle se traduit par une réduction du volume de crédits d'émission transférés, elle représente un financement climatique international implicite, mobilisé indirectement par l'acheteur international de résultats d'atténuation transférés au niveau international (RATI).

¹ Hoch, Stephan; Ombuya, Sherri; Waweru, Peris; Greiner, Sandra; Andreo Victoria, Gema; Della Maggiore, Marco; Kelly, Roberts; Cowman, Tim; Owino, Thomas; Sosis, Karin; Dunod, Alexandre; Goret, Harold (2022): [Financing sustainable energy access in African NDCs. Enhancing ambition through linking carbon markets and climate finance](#); Climate Finance Innovators, Freiburg, Germany.

² Espelage, Aglaja; Ahonen, Hanna-Mari; Michaelowa, Axel (n.a.): The role of carbon market mechanisms in climate finance, In: Michaelowa, Axel; Sacherer, Anne-Kathrin. Handbook of International Climate Finance. Cheltenham UK: Edward Elgar Publishing Online, 352-378.



La conséquence économique de la conservation d'une partie de l'atténuation est que, à la marge, le prix par RATI doit augmenter proportionnellement au pourcentage d'atténuation conservé. Par exemple, si le pays hôte conserve 30 % de l'atténuation, le prix doit augmenter de 42,8 % (1 divisé par 0,7) à la marge, en supposant que le pays hôte ne partage pas une partie de ces coûts. Cette augmentation de prix par rapport à la situation sans conservation des mesures d'atténuation dans le pays hôte constitue le financement climatique international mobilisé.

L'annulation d'une partie des RATI pour l'Atténuation globale des émissions mondiales (AGEM) ne produit pas le même effet puisque l'atténuation profite à l'atmosphère et non à un pays spécifique. Il n'est donc pas approprié d'allouer le financement implicite généré par l'augmentation des prix aux pays en développement. Toutefois, un calcul approximatif pourrait être effectué en considérant la «part» des pays en développement dans le total mondial des paramètres économiques ou autres, tels que la population.

2. Intégration directe: Combinaison de sources de financement du carbone et de l'action climatique pour des activités/instruments politiques distincts

En principe, l'intégration peut se faire au niveau d'une activité spécifique, lorsqu'une partie de l'investissement dans une activité générant des crédits carbone provient de sources publiques. Selon cette approche, la finance climat qui n'est pas mobilisée par le biais des marchés du carbone agit comme une «subvention» à la finance carbone. Cela peut prendre la forme d'un versement financier direct pour le suivi d'une activité ou de prêts bonifiés. Par exemple, une entité publique peut proposer un financement international de l'action climatique pour soutenir les conditions favorables d'une activité d'atténuation, comme le financement de l'infrastructure de rapportage et de comptabilisation. Simultanément, un acteur privé apporte le reste de l'investissement et reçoit à son tour les crédits carbone. En principe, l'entité qui fournit les deux éléments de financement peut être la même, par exemple le gouvernement d'un pays acheteur qui supervise les deux aspects financiers et reçoit les crédits. Dans un scénario intégrant la finance mixte, la disponibilité des crédits carbone augmente, ce qui peut entraîner une baisse du prix du crédit si la demande reste constante.

Les mécanismes de crédit carbone peuvent canaliser diverses ressources financières pour faciliter et suivre l'efficacité des mesures d'atténuation. Cela s'applique à la fois à la réalisation des objectifs conditionnels de la CDN et à l'augmentation de l'ambition climatique. Il est important de noter que la finance climat ne doit pas se limiter à des activités facilement mesurables par le biais du MRV, car certaines actions de soutien peuvent produire des avantages indirects significatifs en matière d'atténuation. Pour optimiser l'utilisation du financement de l'action climatique, du financement carbone et du financement AGEM, il faut procéder à l'alignement de tous les flux financiers sur les objectifs à long terme



de l'Accord de Paris. Pour les pays qui cherchent à attirer la finance carbone et climat pour la mise en œuvre et le renforcement des CDN, une communication transparente de la conditionnalité de leurs objectifs climatiques est cruciale.

Auteurs: Annika Wallengren, Carlotta Frey, Kaja Weldner (Perspectives Climate Group)